

**Appel à candidatures  
lancé en direction des artistes photographes  
en vue d'une résidence-mission  
prenant place dans le cadre du  
Contrat local d'éducation artistique (CLEA)  
de Colombes (Hauts-de-Seine)**

**Cadre de la résidence-mission**

La Ville de Colombes, la Direction régionale des affaires culturelles d'Ile-de-France, la Direction des services départementaux de l'Éducation nationale des Hauts-de-Seine et le Conseil général des Hauts-de-Seine ont souhaité s'engager, en partenariat étroit avec les différentes structures culturelles professionnelles de la ville de Colombes, dans la réalisation d'un Contrat local d'éducation artistique (CLEA). Dans ce cadre, plusieurs résidences-mission d'artistes s'inscrivant dans divers champs artistiques (photographie, lecture publique) sont appelées à être mises en œuvre à partir de la rentrée 2014-2015.

Dans le cadre du présent appel à projet, il est recherché un artiste, français ou étranger résidant en France, dont la recherche et la production s'inscrivent dans le champ de la photographie.

**Définition de la résidence-mission**

La résidence-mission est organisée à des fins d'éducation artistique et culturelle en faveur d'un public d'enfants et de jeunes âgés de 3 à 17 ans. Elle repose sur une pleine disponibilité de l'artiste, sur une période équivalant à quatre mois, ainsi que sur une diffusion de son œuvre déjà accomplie et disponible, en lieux dédiés ou non.

La résidence-mission ne se confond nullement avec une résidence de création puisqu'il n'y a ni enjeu de production ni commande d'œuvres.

Pour l'artiste résident, il s'agit, plus particulièrement, de s'engager dans une démarche éducative donnant à voir et à comprendre la recherche artistique qui l'anime ainsi que les processus de création qu'il met en œuvre (réflexion, expérimentations, réalisation). Cette mise en évidence s'appuie sur des formes d'intervention ou d'actions très variées se différenciant, toutefois, des traditionnels ateliers de pratique artistique régis par des finalités et un cahier des charges différents.

Ces actions sont à considérer comme autant de gestes artistiques, préparées en amont avec diverses équipes pédagogiques et/ou équipes éducatives qui peuvent, indifféremment, être déjà impliquées dans le domaine des arts visuels ou tout simplement avoir le désir de s'y inscrire. Elles sont aussi préparées avec les équipes des structures culturelles concernées par le CLEA et plus particulièrement celles liées aux arts visuels.

Ces actions, se menant en temps scolaire ou hors temps scolaire, ont pour objectif de permettre à un grand nombre d'enfants et de jeunes d'acquérir une expérience originale et sensible de l'œuvre.

Elles peuvent avoir lieu au sein d'établissements scolaires, de centres sociaux et culturels, de centres de loisirs, de structures culturelles, ainsi que dans l'espace public ou tout autre site qui paraîtra approprié à l'artiste résident et à ses partenaires locaux.

## **Enjeux et objectifs**

- Permettre au plus grand nombre d'enfants et de jeunes d'appréhender la photographie contemporaine en provoquant la rencontre et une certaine familiarisation avec une démarche artistique forte, en lien avec un réseau de lieux culturels,
- Développer l'esprit critique de ces enfants et de ces jeunes par le biais de la discussion, d'échanges et de lecture / analyse d'œuvres,
- Contribuer au développement culturel et artistique du territoire local,
- Mettre en place un projet d'éducation artistique cohérent, contribuant à la mutualisation de l'offre des structures culturelles de la Ville et des projets des établissements scolaires,
- Réduire ainsi les inégalités en matière d'accès à l'art et à la culture.

## **Déroulement**

La résidence se décompose en deux étapes :

- une période dite d'appropriation
- une période d'intervention.

Au cours de la période d'appropriation (dont la durée, fractionnée, est équivalente au total à un mois), l'artiste résident rencontre les partenaires potentiels de la résidence. Il peut s'agir d'équipes pédagogiques et éducatives, de professionnels de l'action sociale, de la politique de la ville, de la culture, de l'enfance et de la jeunesse. Ceci afin de permettre à ces équipes d'appréhender au mieux la démarche artistique de l'artiste.

Ces rencontres peuvent revêtir des formes extrêmement variées afin d'éviter tout caractère répétitif. Elles peuvent également être collectives, en réunissant différents types de professionnels (enseignants, animateurs de centres de loisirs, responsables d'associations d'un même quartier, par exemple).

Ces professionnels sont invités à évoquer avec l'artiste la manière dont ils aimeraient faire percevoir sa présence, ainsi que celle de son œuvre, aux enfants et aux jeunes dont ils ont la responsabilité.

La période d'appropriation permet à l'artiste résident de construire le projet qu'il va mener à Colombes, en tenant compte des spécificités du territoire et de ses acteurs.

La période d'intervention sur site dure trois mois non fractionnables (avec néanmoins suspension de la résidence durant certaines périodes de congés scolaires). Lors de cette étape, se construisent entre l'artiste résident et les différentes équipes de professionnels désireuses de s'impliquer en durée, toutes sortes d'actions à mener en direction des enfants et des jeunes. Il s'agit de ces gestes artistiques évoqués précédemment et qui se conçoivent le plus souvent possible en prenant l'établissement scolaire, le regroupement d'établissements scolaires, la structure de loisirs ou à vocation sociale pour unité de référence, plutôt que la seule classe ou le seul groupe.

Ces gestes artistiques sont également conçus en tenant particulièrement compte des contextes d'exercice des différents professionnels concernés, de leurs différents degrés d'implication possible ainsi que de ceux des enfants ou des jeunes dont ils ont la responsabilité.

Tout au long de ces quatre mois, l'œuvre existante de l'artiste et disponible à la diffusion est largement présentée sur le territoire communal. Les modes d'exposition comme de

médiation de ces productions sont aussi variés et renouvelés que possible, ils tendent également à l'innovation.

### **Pilotage de la résidence-mission**

Dans le cadre de ce CLEA, la Ville de Colombes est désignée pilote de la résidence-mission. Elle a pour mission de guider l'artiste résident dans sa découverte du territoire, de veiller aux bonnes conditions de son séjour et de son travail, d'organiser la diffusion de ses œuvres, de faciliter les rencontres avec les groupes de professionnels (1<sup>ère</sup> phase de la résidence-mission) et d'aider à la réalisation des actions (2<sup>ème</sup> phase de la résidence-mission).

Elle souhaite, pour ce faire, associer à toutes les étapes du déroulement de la résidence-mission les structures culturelles de son territoire liées à ce champ de la création artistique ou souhaitant s'impliquer dans le CLEA.

Un Comité de pilotage du CLEA est mis en place. Il comprend :

- pour la Ville : les élus concernés (Culture et Affaires scolaires), trois ou quatre représentants de la Direction de la Culture dont le référent Éducation artistique et culturelle, un ou deux représentants de la Direction de l'Éducation, un ou deux représentants de la Direction de la Jeunesse et un représentant du Projet de réussite éducative (PRE) ou du Contrat urbain de cohésion sociale (CUCS)
- pour l'Éducation nationale : les deux inspectrices de l'Éducation nationale des circonscriptions de Colombes ou leurs représentants, la chargée de mission Culture à la DSDEN, la chargée de mission en Arts plastiques, un représentant des collèges de Colombes (principal délégué)
- un ou deux représentants de la DRAC Ile-de-France
- un représentant du Conseil général des Hauts-de-Seine

### **Période et durée de la résidence**

La période de résidence est prévue pour une durée de quatre mois se répartissant comme suit :

- un mois d'appropriation du territoire réparti sur 3 périodes, deux semaines du 2 au 13 juin 2014, une semaine du 15 au 19 septembre et la dernière semaine du 6 au 10 octobre 2014 ;
- trois mois pour la seconde phase de résidence s'étalant du lundi 3 novembre 2014 au vendredi 7 février 2015 (soit 13 semaines de présence et 1 semaine de congés à prendre en semaine 52 ou en semaine 1).

Il est souhaité que l'artiste résident puisse être logé à proximité de Colombes durant sa mission. Pour cela, les conditions d'hébergement peuvent être examinées avec l'appui de la Ville de Colombes si nécessaire.

### **Conditions financières et moyens mis à disposition**

L'artiste sélectionné bénéficie d'une allocation de résidence d'un montant de 12.000 € TTC (allocation calculée sur la base de 3.000 € par mois, charges sociales comprises).

Le coût relatif à la diffusion de son œuvre, existante et disponible, est également pris en charge.

L'artiste retenu doit être autonome dans ses déplacements et disposer, de préférence, d'un véhicule personnel, ses frais de déplacement sur le territoire étant pris en charge (transports en commun et/ou carburant). En revanche, les frais de déplacement de son lieu d'habitat personnel au territoire de mission ainsi que les repas sont à sa charge.

## Cadre juridique

Un contrat de résidence spécifiant les engagements respectifs de la Ville, des structures culturelles associées et de l'artiste accueilli sera signé avant le début de la résidence.

## Candidature

Peut faire acte de candidature tout artiste professionnel résidant en France.

L'artiste candidat doit avoir à son actif une production artistique conséquente, une expérience significative dans le domaine de la pédagogie et/ou de la médiation, et être en mesure de s'impliquer pleinement dans ce type particulier d'action que représente la résidence-mission (disponibilité à temps plein durant la période de résidence).

L'artiste doit maîtriser l'usage oral de la langue française.

Les éléments à fournir sont :

- un curriculum vitae faisant état notamment des expériences pédagogiques
- une note d'intention présentant les premières orientations pédagogiques et artistiques du projet proposé
- un dossier de présentation de la démarche de l'artiste candidat et de sa production existante,
- une liste des œuvres disponibles à des fins d'exposition pendant, avant ou après le temps de résidence.

L'ensemble du dossier est à adresser pour le samedi 1er mars 2014 au plus tard par envoi électronique aux adresses suivantes :

[christophe.popovics@mairie-colombes.fr](mailto:christophe.popovics@mairie-colombes.fr)

[mmornet@mairie-colombes.fr](mailto:mmornet@mairie-colombes.fr)

Le dossier artistique est à proposer sous format informatique.

Dans le cas où l'artiste souhaite enrichir cet envoi d'un DVD ou d'un CD pour les œuvres vidéo et/ou sonores, il le précise dans son envoi électronique et adresse ces pièces par voie postale à l'adresse suivante :

Direction de la Culture

Hôtel de Ville

Place de la République

92700 COLOMBES

à l'attention de Christophe POPOVICS

Les éléments transmis par les candidats non retenus seront restitués sur simple demande.

## Sélection

Les différentes candidatures reçues seront examinées par un comité de sélection réunissant des représentants de la Ville, de structures culturelles de la Ville, de la DRAC Ile-de-France, de l'Éducation nationale, et du Conseil général des Hauts-de-Seine.

Les candidats sélectionnés seront reçus par ce comité le 4 avril 2014 après-midi (horaire à préciser entre 13h30 et 19h).

Le résultat de la sélection sera communiqué quelques jours plus tard.

## Pour plus d'informations

Michèle MORNET – Directrice adjointe à la Culture, Mairie de Colombes

Téléphone : 01 47 60 81 28

## Document annexe

# Structures du territoire pouvant prendre part au soutien d'activités en arts plastiques

### **Le Musée d'art et d'histoire**

Depuis 1988, le Musée de Colombes présente une *collection beaux-arts*, essentiellement des œuvres allant du XVII<sup>e</sup> au XIX<sup>e</sup> siècle. Asger Jorn (1914-1973) a permis d'ouvrir l'établissement à une dimension plus contemporaine. Peintre danois, de renommée mondiale, il a résidé dans la ville à la fin de sa vie ; quelques unes de ses gravures sont venues s'ajouter aux collections du Musée.

Cette palette variée conduit l'équipe pédagogique à pouvoir donner dans ses ateliers quelques clés de lecture et de décryptage de l'histoire de la peinture jusqu'à nos jours où parallèlement au questionnement et à la curiosité, l'enfant est amené à éprouver aussi émerveillement et plaisir de la découverte.

Une fois par an, le Musée propose un *sujet d'exposition temporaire* à caractère artistique, donnant lieu à une scénographie particulière et promouvant des disciplines variées (sculpture, gravure, peintures, artisanat d'art). Il a lancé en mars 2011 sa première Biennale du verre s'appuyant sur la création contemporaine du flacon de parfum avec une large part consacrée aux designers et maîtres-verriers oeuvrant en ce domaine.

Le Musée invite par ailleurs la population à participer depuis 2003 à son *concours photo annuel* dont la remise des prix et l'exposition interviennent à la rentrée (de septembre à octobre). Se fondant en général sur le noir et blanc, les prises de vue doivent obéir à une thématique précise amenant les participants à avoir un autre regard sur leur ville (le vivre ensemble, l'eau, l'illustration d'un quartier ou la représentation du travail par exemple), thématique qui peut être choisie en lien avec l'artiste sélectionné du CLEA. L'exposition afférente tourne ensuite chaque année dans une dizaine d'équipements de la ville.

Musée d'art et d'histoire de Colombes

2 rue Gabriel Péri - Tel : 01 47 86 38 85

[musee@mairie-colombes.fr](mailto:musee@mairie-colombes.fr)

<http://www.colombes.fr>

Ouverture au public : du mercredi au samedi, de 14 h à 18 h.

### **Les structures d'accueil des jeunes dans la ville**

La Direction de l'Éducation propose aux enfants âgés de 3 à 11 ans des accueils de loisirs dans le cadre maternel et élémentaire, œuvrant sur le temps péri-scolaire et hors temps scolaire. Ces structures initient des ateliers d'arts plastiques ainsi que des dispositifs de sensibilisation plus développés, comme la participation au concours photo du Musée pendant l'été ou le réseau « Aux arts et caetera » impliquant plusieurs centres et des sorties sur Paris ou dans des lieux phares relevant de leurs projets.

Par ailleurs, la Direction de la Jeunesse met à disposition des plus grands (11-17 ans) un « Espace Ados », permettant notamment une initiation à la vidéo ou à la BD manga et construisant aussi avec leurs jeunes des projets qui peuvent avoir une orientation artistique.

### Accueils de loisirs maternels

Tél. : 01 47 60 80 83

Ouverture : en période scolaire tous les jours du mardi au vendredi 16h30 – 18h30 sauf le mercredi de 7h30 à 18h30, pendant les vacances du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30.

### Accueils de loisirs élémentaires

Tél. : 01 47 60 80 70

Ouverture : en période scolaire tous les jours du mardi au vendredi 16h30 – 18h30 sauf le mercredi de 7h30 à 18h30, pendant les vacances du lundi au vendredi de 8h à 18h.

### Espace Ados

11 rue Marcelin Berthelot

Tél. : 01 47 60 82 88

Ouverture : En période de vacances scolaires du lundi au vendredi de 9h à 19h

En période scolaire, mardi, jeudi, et vendredi de 17h30 à 19h et le mercredi et samedi de 13h30 à 19h.

## **Le Carré des Créateurs**

L'association du Carré des Créateurs fait le lien depuis une dizaine d'années entre les artistes de Colombes et la ville témoignant d'une grande diversité et richesse d'expressions. Il anime notamment un site web <http://www.carredescreateur.canalblog.com/> présentant l'ensemble de ses membres et les particularités de leurs choix artistiques.

Il bénéficie d'un espace situé dans le quartier des Vallées. Géré par une association, il offre un lieu d'expression où se déroulent des expositions, ateliers, stages pour adultes et enfants et autres manifestations culturelles.

Une fois par an est organisé *Le Salon des Créateurs* dans le prestigieux cadre de l'Avant-Seine, entrant pour la première fois dans une nouvelle programmation de la Ville, le Printemps des arts depuis le mois de mars 2011.

### Le Carré des Créateurs

Square Denis Papin - 52 rue Denis Papin

<http://carredescreateur.canalblog.com>

Ouverture au public : en fonction des événements et pour les ateliers sur inscription.

## **La Maison des Jeunes et de la Culture**

Développant plusieurs ateliers de pratique artistique amateur (calligraphie, encadrement, photographie, peinture, collages...), la MJC reçoit régulièrement des artistes dans le cadre d'expositions d'œuvres sous cadre. Ses espaces (hall de circulation, hall d'accueil du cinéma) lui permettent de rencontrer un public très nombreux, comptant plus de 2500 adhérents.

L'établissement vient de proposer un concours photo, ouvert à tous, à vocation urbaine, prenant comme thème « les impasses à Colombes ».

### Maison des Jeunes et de la Culture

96-98 rue Saint-Denis - – parvis des Droits de l'Homme

Tel : 01 56 83 81 81

<http://www.mjctheatre.com>

Ouverture au public : du lundi au vendredi de 11h30 à 20h30 - mercredi de 9h30 à 20h30 - samedi de 9h30 à 16h.

## **Les Centres sociaux et culturels (CSC) de Colombes**

Au nombre de trois, les CSC des Fossés-Jean, d'Europe et du Petit-Colombes proposent aussi des ateliers d'arts plastiques et sont des lieux de diffusion se situant au cœur même des quartiers.

#### Centre social et culturel des Fossés Jean

11, rue Jules Michelet

Tél. : 01 42 42 86 76

<http://www.csc-fossesjean.com>

Ouverture au public : Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 21h30 et le samedi de 10h à 12h et de 14h à 18h.

#### Centre social et culturel Europe

34, avenue de l'Europe

Tél. : 01 47 84 89 67

Mail : [escale\\_europe@mairie-colombes.fr](mailto:escale_europe@mairie-colombes.fr)

Ouverture au public : du lundi au vendredi de 9h30 à 12h et de 13h30 à 18h.

#### Centre social et culturel du Petit-Colombes

213, rue Colbert

Tél. : 01 47 81 24 91

Ouverture au public: du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 19h et le samedi de 13h30 à 17h30. Nocturne le mardi et le jeudi jusqu'à 21h.

#### **Maison de l'image et du multimédia**

Cette structure innovante est pilotée par la Direction de la Jeunesse. Elle mène des actions portant sur l'audiovisuel, la photographie, etc. Elle est associée au CLEA depuis son lancement.

## Autres lieux de diffusion en arts plastiques

#### **L'Avant Seine / Théâtre de Colombes**

Cet équipement, théâtre de ville d'une capacité de 1000 places, a souhaité depuis quelques années, en dehors de sa programmation de spectacle vivant, offrir ses espaces spacieux à des artistes s'appuyant sur des supports de grande dimension. Il a ainsi fait venir le sculpteur Druet, la plasticienne Namiko Prado-Araï ainsi qu'une exposition « hors les murs » de photographies grand format, nous faisant découvrir le travail de trois jeunes artistes : Thomas Jorion, Julien Lombardi et Maria Letizia Piantoni.

#### L'Avant Seine / Théâtre de Colombes

88 rue Saint-Denis – Parvis des Droits de l'Homme

Tél 01 56 05 00 76

<http://www.lavant-seine.com>

Ouverture au public : du lundi au vendredi de 12 h à 19 h – le samedi de 10 h à 17 h.

#### **Les médiathèques de Colombes**

Les médiathèques proposent des fonds importants d'ouvrages et de CD et offrent l'utilisation d'espaces numériques de consultation. A la médiathèque Jacques Prévert, un espace dédié pour les adolescents a été installé depuis quelques mois. Elles ont mis en place depuis longtemps un partenariat soutenu avec les enseignants. Elles accueillent également des expositions et des animations (rencontres, débats, contes, ateliers...).

Depuis 2011, elles bénéficient d'un portail internet autonome

<http://mediatheques.colombes.fr/>.

### Médiathèque Jacques Prévert

6, passage Jacques Prévert

Tél. : 01 47 84 85 46

Ouverture au public : les mardi, jeudi et vendredi de 16h à 19h, le mercredi de 10h à 12h30 et de 14h à 18h - le samedi de 10h à 18h.

### Médiathèque Jules Michelet

11, rue Jules Michelet

Tél. : 01 47 80 57 38

Ouverture au public : les mardi, jeudi et vendredi de 14h à 18h30, le mercredi de 10h à 12h30 et de 14h à 18h, le samedi de 10h à 18h

### Médiathèque Louis Aragon

Hébergée provisoirement à l'Espace des 4 Chemins - 145, boulevard Charles de Gaulle - à partir de mai 2012

Tél. : 01 47 60 06 40

Ouverture au public : les mardi, jeudi et vendredi de 14h à 18h30, le mercredi de 10h à 12h30 et de 14h à 18h, le samedi de 10h à 18h.

## **Des lieux insolites, le Centre Nature et la Coulée verte**

Dépendant de la Direction de l'Environnement, le Centre Nature (jardin botanique créé en 1936) et la Coulée verte (ancienne voie de chemin de fer aménagée en 1995) proposent des expositions d'artistes professionnels et amateurs, en lien avec des thématiques très larges autour du cadre de vie d'ici ou d'ailleurs.

Centre Nature : 16 rue de Solférino

Tél : 01 47 80 35 87

centre-nature.colombes@orange.fr

Ouverture au public : au printemps et en été : du lundi au vendredi de 9h à 18h

- en automne et en hiver : du lundi au vendredi de 9h à 17h et le samedi de 10h à 13h

Coulée verte : 107 bis rue des Monts-Clairs

Tél : 01 47 84 91 61

couleeverte@wanadoo.fr

Ouverture au public : Octobre à mars : 9h à 17h30 - Avril à septembre : 8h à 20h.

## **Autres lieux pouvant être associés au CLEA**

### **Et pata tea & pata tarte**

C'est un salon de thé où les œuvres sont régulièrement présentées émanant d'artistes photographes ou plasticiens.

36 rue des Vallées

Tél 09 53 20 34 45

Ouvert du mardi au samedi de 10 h à 19 h 30.

### **Réseau des acteurs sociaux**

Constitué et animé par les travailleurs sociaux, ce réseau couvre des équipements très divers, la CAF, le CCAS ainsi que les assistantes sociales des Circonscriptions de vie sociale, l'Espace insertion. Il se fait le relais de l'actualité culturelle auprès des usagers des équipements qui le composent, ces derniers pouvant aussi proposer des expositions.

Contact :

Mme Carmin Richez, chargée de projets à la Direction de la Culture

Tél 01 47 60 81 59.